

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1026

17 mai 2010

SOMMAIRE

All4Lift S.A.	49218	FW Hungary Licensing	49243
ALM Luxembourg Capital S.à r.l.	49203	Gera-Home S.à r.l.	49207
ALM Luxembourg Holdings S.à r.l.	49202	Gerajo	49215
ALM Luxembourg Investments S.à r.l. ...	49203	GoldenTree Special Situations Lux S.à r.l.	49217
ALM Luxembourg Services S.à r.l.	49203	Groupe Nessie du Lac S.A.	49240
Alpha Trains Group S.à r.l.	49225	GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l.	49211
AMS Konzern Société Générale S.A.	49227	GSCP VI Parallel Tanker Holdings S.à r.l.	49208
A.S. Cars	49224	GSCP VI Tanker Holdings S.à r.l.	49208
Atelier d'Architecture Beng	49232	GSCP VI Windmill Holding 1 S.à r.l.	49208
Castera S.à r.l.	49226	GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l.	49209
CB Luxembourg IV S.à r.l.	49215	GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l.	49211
Cegus Investment S.A.	49220	Hausmeeschter S.A.	49225
Central European Holdings S.A.	49226	ifb Lux S.A.	49231
CEREP Green 9 S.à r.l.	49209	J-un-O A.G.	49203
Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A.	49202	Keyworth S.A.	49220
Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l.	49202	Le Corrège S.A.	49217
Chesapeake Holdings S.à r.l.	49225	Life Style Ventures S.A.	49226
Consolium S.à r.l.	49225	Lux-Cables	49217
Cortina Holding S.A.	49214	Mauritius (Luxemburg) Investments S.à r.l.	49234
Cottonwood Properties S.à r.l.	49231	MDU Resources Luxembourg II LLC S.à r.l.	49227
Daly Group S.à r.l.	49211	NPG Wealth Management S.à r.l.	49220
De Beers	49231	Safia International S.A.	49248
Dell S.A.	49214	Sant'Egidio Luxembourg	49243
Dirimmo S.A.	49231	SVX Finance	49215
Energy and Infrastructure Management S.à r.l.	49232	TheSafariCompany.net, S.à r.l.	49218
European Retail Venture II S.A.	49224	WazaGroup S.A.	49240
European Retail Venture S.A.	49224	Xandra International S.à r.l.	49234
Farrivulet Management S.A.	49221	Xena Holding S.à r.l.	49233
Financial Services S.à r.l.	49240	Xena Investholding S.à r.l.	49233
Fintex S.A.	49233		
FSL S.à r.l.	49212		
FW Europe Financial Holdings S.à r.l.	49202		

Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.935.452,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.635.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 10 mars 2010 à 10.30 heures.

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au troisième étage du 46, Place Guillaume II, L-1648 avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour copie conforme

R. Villalobos

Gérant

Référence de publication: 2010049718/14.

(100051424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.637.

—
Extrait des décisions prises par le gérant unique le 10 mars 2010 à 11.00 heures.

Le Gérant Unique décide de transférer le siège social de la société au troisième étage du 46, Place Guillaume II, L-1648 avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour copie conforme

Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l.

Représentée par R. Villalobos

Gérant

Référence de publication: 2010049719/14.

(100051422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 287.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.616.

—
En date du 27 mars 2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010049722/14.

(100051221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

FW Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.940.

—
L'adresse du gérant de la classe A Rakesh Jindal a changé et se trouve à présent au 80, rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010049827/12.

(100051402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

ALM Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.614.

En date du 27 mars 2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010049723/14.

(100051224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

ALM Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.615.

En date du 27 mars 2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010049725/14.

(100051228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

ALM Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.609.

En date du 27 mars 2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010049726/14.

(100051232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

J-un-O A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 152.355.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am einunddreißigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitze zu Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

1) Frau Jana PASSON, Unternehmensberaterin, wohnhaft in Baptist-Liebertz-Strasse 14, D-53332 Bornheim (Deutschland);

2) Frau Gudrun RISIUS, Bilanzbuchhalterin, wohnhaft in Sommerhaus 47, D-50129 Bergheim (Deutschland).

Die Erschienenen, hier persönlich anwesend, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer, von ihnen, zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft („société anonyme“) unter der Bezeichnung „J-un-O A.G.“ gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Helmsingen/Walferdingen, Großherzogtum Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt VIERZIGTAUSEND EURO (40'000.- EUR) eingeteilt in vierzig (40) Aktien mit einem Nennwert von je EINTAUSEND EURO (1'000.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingung ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann nur einstimmig reduziert werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei (3) Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs (6) Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Visiokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs (6) Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Tag des Monats Juni eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft des Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiten.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die vierzig (40) Aktien wurden durch die nachstehenden Aktionäre wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

1.- Frau Jana PASSON, vorgenannt, sechsunddreißig Aktien	36
2.- Frau Gudrun RISIUS, vorgenannt, vier Aktien	<u>4</u>
Total: vierzig Aktien	40

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von VIERZIGTAUSEND EURO (40'000.- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf tausendeinhundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- 1.- Frau Jana PASSON, Unternehmensberaterin, geboren in Köln (Deutschland), am 08. November 1967, wohnhaft in Baptist-Liebertz-Strasse 14, D-53332 Bornheim (Deutschland);
- 2.- Frau Gudrun RISIUS, Bilanzbuchhalterin, geboren in Goslar (Deutschland), am 20. September 1946, wohnhaft in Sommerhaus 47, D-50129 Bergheim (Deutschland);

3.- Frau Irene MENNICKEN, Kaufmännische Angestellte, geboren in Eupen (Belgien), am 22. April 1958, wohnhaft in Marie-Curie-Straße 2, D-53125 Bonn (Deutschland).

Zweiter Beschluß

Die Zahl der Kommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Kommissar wird ernannt:

„FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 1-3 Millewee, L-7257 Helmsingen (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 70 802).

Dritter Beschluß

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und das Mandat des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2015.

Vierter Beschluß

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 1-3 Millewee, L-7257 Helmsingen/Walferdingen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Walferdingen, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. PASSON, G. RISIUS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 6. April 2010. Relation: EAC/2010/3984. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010049731/192.

(100051126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Gera-Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 126.207.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Marie Antoinette Hellers, employée de banque, née à Echternach, le 7 août 1965, demeurant à L-8393 Olm, 15, rue des Prés, propriétaire de cinquante parts sociales.

2.- Madame Monique FEIDT, indépendante, née à Luxembourg, le 21 août 1965, demeurant à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort, propriétaire de cinquante parts sociales.

Lesquelles comparantes, ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "GERA-HOME S. à r.l.", ayant son siège social à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 126207, a été constituée suivant acte reçu en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1099 du 8 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "GERA-HOME S. à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que d'un commun accord les associés ont décidé la dissolution de la société avec effet immédiat.

IV.- Que la liquidation de la société a été faite aux droits des parties.

V.- Que les dettes connues ont été payées et en outre que les associés, agissant en tant que liquidateurs, prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.A. HELLERS, M. FEIDT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20366. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 03 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010050278/38.

(100052383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

GSCP VI Parallel Tanker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.712.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010049739/16.

(100051560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

GSCP VI Tanker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.932.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010049740/16.

(100051562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

GSCP VI Windmill Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 126.173.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010049741/16.

(100051564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 125.869.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010049742/16.

(100051566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

CEREP Green 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 148.654.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty fourth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

CEREP III Investment M S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.111 (the "Principal"),

represented by Flora Gibert, jurist, professionally residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "CEREP Green 9 S.à r.l." (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.654, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in place of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 28 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2149, dated 3 November 2009, page 103137. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty euro (EUR 50.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately one thousand two hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed,
being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CEREP III Investment M S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.111 (le "Mandant"),

représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que CEREP Green 9 S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.654, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2149, en date du 3 novembre 2009, page 103137. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (50 EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50311. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010050247/98.

(100052401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 119.011.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010049744/16.

(100051570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 14.056,77.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.137.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010049746/16.

(100051571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Daly Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.294.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 12 avril 2010, les associés représentant 100 % du capital social ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

- Le siège social est transféré de L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté, avec effet au 12 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.
Pour DALY GROUP S.à r.l.
BRESCIANI Philippe
Gérant

Référence de publication: 2010049748/16.

(100051611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

FSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 152.362.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den ersten April.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit Amtssitz in Diekirch (Grossherzogtum Luxemburg), in Vertretung seines verhinderten Kollegen Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg), welch letztgenannter Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

sind erschienen:

1.- Herr Ulrich VELDENZ, Diplomingenieur, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Gillenbüsch 11.

2.- Frau Ana Paola CASTELLANOS-VELDENZ, Designerin, Ehegattin von Herrn Ulrich VELDENZ, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Gillenbüsch 11.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "FSL S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker. Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das Consulting in den Bereichen der Banksysteme, Projektmanagement und im IT-Infrastrukturbetrieb.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Ulrich VELDENZ, Diplomingenieur, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Gillenbüsch 11, fünfundzwanzig Anteile	25
2.- Frau Ana Paola CASTELLANOS-VELDENZ, Designerin, Ehegattin von Herrn Ulrich VELDENZ, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Gillenbüsch 11, fünfundsiebzig Anteile	75
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Ulrich VELDENZ, Diplomingenieur, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Gillenbüsch 11.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 7, am Scheerleck.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. VELDENZ, A. P. CASTELLANOS-VELDENZ, Fernand UNSEN.

Enregistré à Echternach, le 06 avril 2010. Relation: ECH/2010/477. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 13. April 2010.

Référence de publication: 2010049749/109.

(100051146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Dell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.786.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 6 mai 2010

En date du 6 mai 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prolonger le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2010:

Monsieur Joeren Christy PELS

Monsieur André BODSON

Madame Janet WRIGHT

- de prolonger le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant personne chargée du contrôle des comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Dell S.A.

Signature

Référence de publication: 2010049993/21.

(100064490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Cortina Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 45.950.

—
- Le siège social de la société à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine est dénoncé avec effet immédiat.

- Le commissaire aux comptes, la Société Server Group Europe S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg et les administrateurs Maître René FALTZ et Maître Tom FELGEN ont démissionné avec effet immédiat.

- Le Cabinet d'Avocats FALTZ & FELGEN résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation signée en date du 08 mars 2003.

Luxembourg, le 29 Mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Cabinet d'Avocats FALTZ & FELGEN "Activités Fiduciaires et Domiciliations"

Référence de publication: 2010049751/15.

(100051306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

CB Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 106.372.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par les associés suivant acte du 17 décembre 2009 de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée suivant décision sous seing privé des associés de la Société en date du 26 mars 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années par Cinven Luxembourg S.à r.l. sis au 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049750/17.

(100051652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

**SVX Finance, Société Anonyme,
(anc. Gerajo).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 147.484.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of April.

Before, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GERAJO (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147484, incorporated on July 14th 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 1652 of August 27th 2009.

The Meeting is chaired by Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Diane WUNSCH, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary (the Secretary) and as scrutineer (the Scrutineer) of the Meeting. The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxy from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the company's denomination from GERAJO into SVX Finance.
2. Subsequent amendment of Article 1 of the statutes which henceforth will read as follows:

" **Art. 1.** There exists a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "SVX Finance".

3. Miscellaneous

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the company's denomination from GERAJO into SVX Finance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend Article 1 of the statutes which henceforth will read as follows:

" **Art. 1.** There exists a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "SVX Finance".

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, and the members of the board, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le huit avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de GERAJO (la Société), une société anonyme, immatriculée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, à L-1734 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147484, constituée le 14 juillet 2009 suite à un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1652 du 27 août 2009.

L'Assemblée est présidée par M. Jos HEMMER, employé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le président désigne Mme Diane WUNSCH, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire (la Secrétaire) et en tant que scrutatrice (la Scrutatrice) de l'Assemblée. Le Président, la Secrétaire et la Scrutatrice constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représenté à la présente assemblée, resteront annexées aux présentes après avoir été signées par le mandataire des Actionnaires et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte de la liste des présences établie et certifiée par les membres du Bureau que le capital entier de la société est représenté à l'Assemblée et en conséquence est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de GERAJO en SVX Finance.
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SVX Finance."

3. Divers

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GERAJO en SVX Finance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SVX Finance."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, et aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Jos HEMMER, Diane WUNSCH, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2010. LAC/2010/15521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010049910/93.

(100051440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Le Corrège S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.340.

- Le siège social de la société à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine est dénoncé avec effet immédiat.
- Le commissaire aux comptes, la Société LOMAC S.A. et les administrateurs Maître René FALTZ, Maître Tom FELGEN et M. Nico KRUCHTEN ont démissionné avec effet immédiat.
- Le Cabinet d'Avocats FALTZ & FELGEN résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation signée en date du 06 mars 2000.

Luxembourg, le 30 Mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Cabinet d'Avocats FALTZ & FELGEN "Activités Fiduciaires et Domiciliations"

Référence de publication: 2010049752/15.

(100051310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Lux-Cables, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 10.978.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire Jean-Paul MEYERS en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée

- LUX-CABLES s.à.r.l avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4 rue Léopold GOEBEL

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour extrait conforme

Anne DEVIN-KESSLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010049754/19.

(100051318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

GoldenTree Special Situations Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.627.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 mai 2010

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 5 mai 2010;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

GoldenTree Special Situations Lux S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010050032/20.

(100063625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

All4Lift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 152.122.

Extraits des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 mars 2010.

4^{ème} Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Christophe BLONDEAU à la fonction de Président du Conseil d'Administration et ce pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de la société, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2010.

Pour ALL4LIFT S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2010049757/17.

(100051435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

TheSafariCompany.net, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Hautcharage, 9, rue de Schouweiler.

R.C.S. Luxembourg B 152.388.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jean-Baptiste GUBINELLI, Relationship Manager, demeurant au 9, rue de Schouweiler, L-4945 Hautcharage.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de voyages et de tourisme.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "TheSafariCompany.net, S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Jean-Baptiste GUBINELLI, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS

EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 9, rue de Schouweiler, L-4945 Hautcharage.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Baptiste GUBINELLI, Relationship Manager, demeurant au 9, rue de Schouweiler, L-4945 Hautcharage.

Vis-à-vis des tiers, la gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

49220

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.B. GUBINELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/3988. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010050420/91.

(100051747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Keyworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.760.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction avec effet au 9 juin 2009 et pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour copie conforme

C. BONVALET / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010049760/14.

(100051712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

NPG Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 137.191.

RECTIFICATIF

Extrait rectificatif pour le dépôt L100006911.

Une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 14 janvier 2010 sous la référence L100006911. Concernant la date à laquelle s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société, il y a lieu de lire "en date du 17 décembre 2009" (au lieu de "en date du 15 décembre 2009").

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

NPG WEALTH MANAGEMENT S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2010049763/17.

(100051370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Cegus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.140.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 2010.

Monsieur Lennart Stenke a démissionné de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

Melle Caroline Günther, née le 22 août 1976 à Danderyd (Suède), domiciliée Rindögatan 24, SE-11536 Stockholm a été nommée administrateur de la société. Son mandat s'achèvera en 2013.

M. Nicolas Kruchten, né le 28 août 1957 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été nommé administrateur-délégué de la société. Son mandat s'achèvera en 2013.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010049764/16.

(100051350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Farrivulet Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7465 Nommern, 12, Eichelbour.

R.C.S. Luxembourg B 143.697.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of March.

Before Maitre Marc LECUIT, notary public residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of FARRIVULET MANAGEMENT S.A., a public limited liability company, having its registered office in L-7465 Nommern, Eichelbour, 12, registered with the Luxembourg Trade and Company Register number B 143697, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 4th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 108 of January 17th, 2009.

The meeting was opened by Mrs Vanessa ALEXANDRE, jurist, professionally residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, being in the chair.

Was appointed scrutineer of the meeting Mr Arno VERBEEK, general director, residing in Nommern, Grand-Duchy of Luxembourg

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's object and subsequent amendment of article 3 of the articles of association as follows:

" **Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any management assistance, secretarial or administrative activity to any enterprises whatsoever, where it has participating interests or not.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holder of the represented shareholders, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting decides to change the Company's object and decides the subsequent amendment of the article 3 of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any management assistance, secretarial or administrative activity to any enterprises whatsoever, where it has participating interests or not.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le trente-et-un mars.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARRIVULET MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-7465 Nommern, Eichelbour, 12, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B143697, constituée suivant acte reçu par le Notaire soussigné, le 4 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108 du 17 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, résidant professionnellement à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arno VERBEEK, directeur général, demeurant à Nommern, Grand-Duché de Luxembourg.

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société et en conséquence, modification de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La société pourra accomplir toutes activités d'assistance à la gestion, de secrétariat ou d'administration dans toutes sociétés, où elle a ou non un intérêt.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus."

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décidé de modifier l'objet social de la Société et décide en conséquent de modifier l'article 3 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

" **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La société pourra accomplir toutes activités d'assistance à la gestion, de secrétariat ou d'administration dans toutes sociétés, où elle a ou non un intérêt.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 01 avril 2010. Relation: MER /2010 /617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010049909/169.

(100051581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

European Retail Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.637.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1^{er} mars 2010.

L'associé unique de la Société a décidé

- d'approuver, avec effet immédiat, la nomination de Monsieur Bruno Durieux, né le 18 novembre 1967 à Menin, Belgique et domicilié professionnellement au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Venture S.A.

Signature

Référence de publication: 2010049766/15.

(100051283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

European Retail Venture II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.318.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1^{er} mars 2010.

L'associé unique de la Société a décidé

- d'approuver, avec effet immédiat, la nomination de Monsieur Bruno Durieux, né le 18 novembre 1967 à Menin, Belgique et domicilié professionnellement au 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Venture II S.A.

Signature

Référence de publication: 2010049767/15.

(100051281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

A.S. Cars, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 38, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.450.

—
À l'attention de Madame DOTHEE Françoise

Par la présente, je soussigné, Léon N. MILLIM né le 19 décembre 1959 à Luxembourg, demeurant à L-3396 Roeser, 8a rue du Cimetière démissionne avec effet immédiat du poste de gérant associé de la

Société A.S. Cars Société à responsabilité limité

Siège Social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 38, route de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 123.450.

Roeser, le 14 avril 2010.

Léon Nicolas MILLIM.

Référence de publication: 2010049772/14.

(100051705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Alpha Trains Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.614.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049941/10.

(100064460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Chesapeake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 552.060,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.874.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 26 mars 2010, Monsieur Philip Renwick Yates a cédé 76 parts sociales ordinaires A et 689 parts sociales ordinaires B qu'il détenait dans la Société à Madame Natalie Fournier Yates domiciliée au 1260 Oakdale Drive, York, PA 17403, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chesapeake Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049773/15.

(100051703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Hausmeeschter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 59, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 147.678.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 15 Janvier 2010.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 15 Janvier 2010 que Monsieur Nico ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel, 2, rue Guillaume Stolz, et Monsieur Jacques LISARELLI, employé privé, demeurant Dudelange, 11, rue des mouleurs, ont été nommés nouveaux administrateurs et administrateurs-délégués de la société HAUSMEESCHTER S.A., en remplaçant Monsieur Christian COLLARD, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée à tenir en 2015 avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et valablement autorisé à l'engager par leur co-signature obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049774/16.

(100051699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Consolium S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 134.574.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société datées du 16 mars 2010, que Monsieur Gumundur Arnason a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049777/16.

(100051691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Castera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.377.

—
EXTRAIT

En date du 29 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Roeland Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 21 janvier 2010.
- M. Teunis Christiaan Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven) est élu nouveau gérant de la société avec effet au 15 mars 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour extrait conforme

Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010049817/17.

(100051531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Central European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 108.155.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 février 2010.

Première résolution

L'Assemblée générale des actionnaires accepte la démission de Eddy DÔME de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 Août 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires nomme Alan Dundon né le 18 Avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 Août 2009.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2010049818/17.

(100051459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Life Style Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.473.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2010

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 7 mai 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Sandrine ANTONELLI en remplacement de Monsieur Luc VERELST, administrateur révoqué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

LIFE STYLE VENTURES S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010050092/27.

(100051368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

MDU Resources Luxembourg II LLC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.264.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 15 février 2010 de la MDU Resources Luxembourg II LLC S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant suivant en date du 16 février 2010:

Monsieur Vernon Alvin Raile, né le 16 février 1945 à North Dakota, Etats-Unis, demeurant à 227, Esteven Drive, Bismarck, North Dakota 58503, Etats-Unis, en qualité de Gérant de la Société

- Nomination du Gérant suivant en date du 17 février 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Doran Nelson Schwartz, né le 23 juillet 1969 à North Dakota, Etats-Unis, demeurant à 1150 West Century Avenue, Bismarck, North Dakota 58503, Etats-Unis, en qualité de Gérant de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Trevor J. Hastings, Gérant

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant

- Doran N. Schwartz, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDU Resources Luxembourg II LLC S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010050078/25.

(100051423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

AMS Konzern Société Générale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 152.383.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den einunddreißigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "NEWPOOL LTD", mit Sitz in NE1 1JD London, 41 Charlton Street, First Floor, (Vereinigtes Königreich), eingetragen im Gesellschaftsregister von England und Wales ("Registrar of Companies for England and Wales"), Companies House, Cardiff unter der Nummer 4568142,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche erschienene Partei, vertreten wie vorstehend erwähnt, den beurkundenden Notar gebeten hat, die Gründungsurkunde einer Aktiengesellschaft aufzunehmen, deren Satzung sie wie folgt abgefasst hat:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "AMS Konzern Société Générale S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an andern in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.050,- (einunddreißigtausendfünzig Euro), aufgeteilt in 621 (sechshunderteinundzwanzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 50,- (fünfzig Euro).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Mittwoch im Juni um 14.00 Uhr.

Ist dieser Tag ein Feiertag, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember des Jahres 2010.
- 2) Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.
- 3) Ausnahmsweise können der erste Vorsitzende sowie der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

Zeichnung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden alle Aktien durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft "NEWPOOL LTD", vorgeannt und vertreten wie hiervor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 31.050,-(einunddreißigtausendfünfzig Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

49230

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundertfünfzig Euro.

Beschlüsse der Alleingesellschafterin

Alsdann hat die vorgenannte erschienene Partei, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 und diejenige der Kommissare auf 1 festgelegt.

Zweiter Beschluss

Folgende Personen werden in den Verwaltungsrat berufen:

- Herr Frederik BROUWER, Diplom-Ingenieur, geboren in Borger (Niederlande), am 30 April 1970, wohnhaft in Wan Chai, 15 - F80 Gloucester Road, (Hong Kong);
- Herr Andre Michael MÜLLER, Kaufmann, geboren in Wuppertal (Bundesrepublik Deutschland), am 7 April 1971, beruflich wohnhaft in c/o AMS Konzern Société Générale S.A., D-60325 Frankfurt am Main, Bockenheimer Landstrasse 17-19 (Bundesrepublik Deutschland);
- Herr Andre Michael SCHEWCOW, Kaufmann, geboren in Haan (Bundesrepublik Deutschland), am 5 März 1979, beruflich wohnhaft in c/o AMS Konzern Société Générale S.A., D-60325 Frankfurt am Main, Bockenheimer Landstrasse 17-19 (Bundesrepublik Deutschland).

Dritter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DHK Beteiligungs- und Verwaltungsgesellschaft mbH", mit Sitz in D-42389 Wuppertal, Dieselstrasse 18, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wuppertal unter der Nummer HRB 21278.

Vierter Beschluss

Herr Frederik BROUWER, vorgenannt, wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates genannt.

Fünfter Beschluss

Herr Andre Michael SCHEWCOW, vorbenannt, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates genannt.

Sechster Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates und des Kommissars enden beim Abschluss der Hauptversammlung des Jahres 2015.

Siebter Beschluss

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtsgültig verpflichtet.

Achter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Ch. DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2010. Relation: GRE/2010/1212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt.

Junglinster, den 14. April 2010.

Référence de publication: 2010049765/171.

(100051474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Cottonwood Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.507.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 18 janvier 2010.

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire:
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010049821/14.

(100051374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

—
Il est porté à la connaissance de tous que M. Robin George Mills, ayant pour adresse professionnelle 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 24 mars 2010.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010049822/13.

(100051506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

ifb Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Phillippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.293.

—
Herr Timo von Tolkacz eröffnet als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied die außerordentliche Generalversammlung vom 05. März 2010.

1) Der Verwaltungsrat nimmt die Kündigung von Herr Dr. Walter Herzog, Herr Ernst-Dieter Wiesner und Herr Mirko von Restorff einstimmig an.

2) Als Ersatz zum Verwaltungsratsmitglied wird kooptiert:

- Herr Ralph Wenner, wohnhaft in 35, Friedrich-Ebert-Strasse, D-65239 Hochheim am Main, Vorstand

- Herr Oliver Greiner, wohnhaft in 22A, Siegallee, D-53773 HENNEF (SIEG), Geschäftsführer

3) Des weiteren wird das Mandat von Herrn Timo von Tolkacz als Verwaltungsratsmitglied und Bevollmächtigter des Verwaltungsrates auf unbestimmte Zeit verlängert.

Pour extrait conforme

Unterschrift

Référence de publication: 2010050111/18.

(100051377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Dirimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.451.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 mars 2010 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle Mamane;

* Monsieur Albert Aflalo;

* Monsieur Patrick Aflalo

- A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, "Le Dôme" Espace Pétrusse - 2, Avenue Charles de Gaulle.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010049823/19.

(100051154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Atelier d'Architecture Beng, Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 93.259.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2010

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Bidaine Marco, architecte, demeurant 38, rue Michel Rodange, L-4482 Belvaux de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Engel Nico, architecte, demeurant 8 Kleesgrendchen, L-4164 Esch sur Alzette de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Noury Yves, architecte, demeurant 41, rue Guerin de Waldersbach, F-57100 Thionville de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Goedert Albert, architecte, demeurant 10, rue Juck, L-8522 Beckerich de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale accepte la démission de Mme Théa Engel, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Bourgrund. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme à l'unanimité à la fonction d'administrateur Monsieur Bidaine Marco, architecte, demeurant 38, rue Michel Rodange, L-4482 Belvaux, qui accepte.

L'assemblée générale nomme à l'unanimité à la fonction d'administrateur Monsieur Engel Nico, architecte, demeurant 8 Kleesgrendchen, L-4164 Esch sur Alzette, qui accepte.

L'assemblée générale nomme à l'unanimité à la fonction d'administrateur Mme Théa Engel, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Bourgrund., qui accepte.

L'assemblée générale nomme à l'unanimité à la fonction de commissaire aux comptes Monsieur Jéol Jean-daniel, comptable, demeurant 30 bis, route d'Errouville, F-54560 Serrouville, qui accepte.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés pour une durée de six années pour prendre fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, ne varietur, le 19 avril 2010.

Pour la société

Fiduciaire Weber, Bontemps & Mouwannes

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2010049957/35.

(100064473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.029.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2010.

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Gérants et Gérants Délégués suivants, pour un nouveau terme d'un an:

- Benno FLURY (résidant à Steinergraben 41, CH-4003 BÂLE)

- Beat IMWINKELRIED, Gérant et Gérant Délégué (résidant à CH-8050 ZURICH, 418, Schaffehauserstrasse)

- Christoph RENTSCH, Gérant et Gérant Délégué (résidant à CH-6331 HÜNENBERG, 71, Bösch)

L'Assemblée a par ailleurs nommé Gérant et Président du Conseil de Gérance, Dr. Barbara WEBER (résidant à CH-8044 ZÜRICH, 108, Susenbergstrasse) et ce, pour la durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010049824/19.

(100051367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Fintex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.671.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 avril 2010 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., démissionnaire. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010049826/14.

(100051159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Xena Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Xena Holding S.à r.l.)

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Gand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.658.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "XENA HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.658, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 437 du 19 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "XENA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "XENA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "XENA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14359. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010050354/75.

(100051988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

**Mauritius (Luxemburg) Investments S.à. r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Xandra International S.à. r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.815.

Am vierundzwanzigsten Tag des Monats März im Jahre zweitausendzehn,
ist vor dem unterzeichnenden Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

die Capvis Equity III L.P., eine Kommanditgesellschaft gegründet nach dem Recht von Jersey, mit Gesellschaftssitz in der 28 New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3TI, UK, eingetragen im Gesellschaftsregister der Jersey Financial

Services Commission unter der Nummer 909, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Xandra International S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in der 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 151.815 (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Frau Laure Mersch, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in der 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 19. März 2010 in Jersey erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese Dokumente später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die oben genannte Partei, hier vertreten wie bereits oben dargestellt, hat den Notar gebeten, folgendes festzuhalten:

I. Die Capvis Equity III L.P. ist die Alleingesellschafterin der Gesellschaft.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), bestehend aus einhundertfünfundsiebenzig (125) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100.-) pro Anteil; die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

III. Die Alleingesellschafterin beschließt folgendes:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt den derzeitigen Nennwert der bestehenden zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile in Höhe von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Anteil aufzugeben, so dass es sich bei den bestehenden einhundertfünfundsiebenzig (125) Gesellschaftsanteilen fortan um Anteile ohne Nennwert handeln soll.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, die bestehenden einhundertfünfundsiebenzig (125) Gesellschaftsanteile ohne Nennwert umzuwandeln, so dass es sich bei den oben genannten Gesellschaftsanteilen fortan um zwölftausendfünfhundert (12.500) Klasse A Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil handeln soll.

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt danach, dass Stammkapital der Gesellschaft vom derzeitigen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), um einen Betrag in Höhe von vierundvierzigtausend Euro (EUR 44.000,-), auf einen Betrag in Höhe von sechsundfünfzigtausendfünfhundert Euro (EUR 56.500,-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von:

(a) dreiundvierzigtausendneunhundertsechzig (43.960) neuen Klasse A Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil; und

(b) vierzig (40) neuen Klasse B Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.

Die neu auszugebenden Klasse A und Klasse B Gesellschaftsanteile sollen die gleichen Rechte und Pflichten wie die bereits existierenden Anteile haben.

Zeichnung und Zahlung

Daraufhin erklärt die Alleingesellschafterin, die neuen auszugebenden Klasse A und Klasse B Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) zu zeichnen und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von vierundvierzigtausend Euro (EUR 44.000,-).

Der Betrag in Höhe von vierundvierzigtausend Euro (EUR 44.000,-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

Vierter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, die Bezeichnung der Gesellschaft von Xandra International S.à r.l. in Mauritius (Luxemburg) Investments S.à r.l. und folglich Artikel 1 der Gesellschaftssatzung entsprechend abzuändern.

Fünfter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, zwei Kategorien von Geschäftsführern zu schaffen, nämlich die Geschäftsführer der Kategorie A und die Geschäftsführer der Kategorie B und bestimmt die Zusammensetzung der jeweiligen Kategorie wie folgt:

- *Geschäftsführer der Kategorie A:*

* Herr Felix Rohner, geboren am 24. Februar 1961 in Zürich, Schweiz, wohnhaft im Talacker 42, CH-8022 Zürich, Schweiz;

* Herr Jonathan Buesnel, geboren am 6. August 1975 in Jersey, wohnhaft in Ground floor, Liberation house, JE - JE2 3AT Castle Street, St Helier; und

* Herr Martyn Alan Scriven, geboren am 22. März 1947 in Kettering, Großbritannien, wohnhaft in 15, Perry Farm - la rue des Saint-Germaines, GB - JE4 1 HL St Lawrence, Jersey.

- Geschäftsführer der Kategorie B:

* Herr Jean-Robert Bartolini, geboren am 10. November 1962 in Differdingen, Großherzogtum Luxemburg, wohnhaft in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sechster Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, dass die Gesellschaftssatzung neugefasst werden soll und daher ab sofort wie folgt lauten wird:

„I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Der Name der Gesellschaft lautet „Mauritius (Luxemburg) Investments S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft (der Rat) an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Rates errichtet werden. Sollte der Rat feststellen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen diesem Gesellschaftssitz und Personen außerhalb behindern können, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine in Luxemburg gegründete Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an in-oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht einer jeden Gesellschaft oder eines jeden Unternehmens beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erträge aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und andere Gesellschaften verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt, ohne die erforderliche Genehmigung, reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.3. Die Gesellschaft, ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt, jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Todesfalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder einem ähnlichen Vorkommnis, welches einen oder mehrere Gesellschafter betrifft, aufgelöst.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sechshundfünfzigtausendfünfhundert Euro (EUR 56.500), bestehend aus sechshundfünfzigtausendvierhundertsechzig (56.460) A Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR

1) und vierzig (40) B Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1); die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Eine verfügbare Kapitalrücklage kann in Übereinstimmung mit den vorliegenden Bestimmungen ausgeschüttet werden.

5.3. Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft lässt nur einen (1) Eigentümer pro Gesellschaftsanteil zu.

6.2. Die Gesellschaftsanteile sind im Verhältnis der Gesellschafter untereinander frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Gesellschaftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Gesellschaftsanteilen (inter vivos) an Dritte der vorherigen Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten müssen.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen aufgrund eines Todesfalles an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Hinterbliebenen vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Gesellschaftsanteile zurückkaufen, vorausgesetzt, die Gesellschaft verfügt über ausreichende ausschüttbare Reserven oder falls der Rückkauf aufgrund einer Herabsenkung des Gesellschaftskapitals beruht.

III. Verwaltung - Stellvertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Gesellschafter können entscheiden, die ernannten Geschäftsführer in Kategorie A Geschäftsführer und Kategorie B Geschäftsführer zu unterteilen. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt (mit oder ohne Grund) von der Hauptversammlung abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführungsrat. Wurden mehrere Personen zum Geschäftsführer ernannt, so bilden diese den Geschäftsführungsrat (der Rat).

8.1. Befugnisse des Geschäftsführungsrates

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Rates, welchem die Befugnis zusteht, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang sind.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Handlungsbevollmächtigte des Rates übertragen werden.

8.2. Verfahren

(i) Auf Wunsch eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Rates, an einem in der Ankündigung genannten Ort, grundsätzlich aber in Luxemburg, statt.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Rates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

(iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Rates bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung vollständig bekannt ist. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Rat verabschiedet wurde.

(iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Versammlung des Rates vertreten zu lassen.

(v) Der Rat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Rates sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse des Rates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche vom Vors-

tzenden der Versammlung oder, wenn kein Vorsitzender bestimmt wurde, von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

(vi) Jeder Geschäftsführer kann per Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Versammlung des Rates teilnehmen, welches es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung gleichzusetzen.

(vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Versammlung des Rates gefasst wurde und tragen das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift.

8.3. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer bestellt worden ist, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern gebunden. Falls die Gesellschafter die Geschäftsführer in Kategorie A Geschäftsführer und Kategorie B Geschäftsführer unterteilt haben, ist die Gesellschaft Dritten gegenüber nur gebunden, wenn ein Kategorie A Geschäftsführer und ein Kategorie B Geschäftsführer gemeinsam unterzeichnen.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Alleiniger Geschäftsführer.

9.1. Wird die Gesellschaft von einem alleinigen Geschäftsführer verwaltet, sind die oben genannten Bestimmungen, welche für den Rat oder für die Geschäftsführer gelten, auch auf den alleinigen Geschäftsführer sinngemäß anzuwenden.

9.2. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

9.3. Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterschrift der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 10. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

IV. Gesellschafter

Art. 11. Hauptversammlung und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.

11.1. Vollmachten und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Versammlung der Gesellschafter (die Hauptversammlung) oder durch Zirkularbeschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege der Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt der Beschlüsse gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt.

(iii) Je ein Gesellschaftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

11.2. Ankundigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder eines jeden Gesellschafters werden die Gesellschafter zur Hauptversammlung einberufen oder schriftlich zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jede Hauptversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung dazulegen ist.

(iii) Die Hauptversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt.

(iv) Die Hauptversammlung kann ohne vorherige Ankündigung abgehalten werden, wenn alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt gegeben wurde und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, eine schriftliche Vollmacht erteilen, um von dieser bei der Hauptversammlung vertreten zu werden.

(vi) Die in den Hauptversammlungen oder in Form von Zirkularbeschlüssen der Gesellschafter zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Hauptversammlung oder den ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Hauptversammlung geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Beschlüsse oder die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden sodann nur aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote des vertretenen Gesellschaftskapitals.

(vii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden.

(viii) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

Art. 12. Alleingesellschafter.

12.1. Sofern die Gesellschaft auf einen (1) Gesellschafter reduziert wird, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Hauptversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

12.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

12.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht**Art. 13. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.**

13.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

13.2. Der Rat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie eine Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellt und einen Anhang welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

13.3. Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

13.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Hauptversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

Art. 14. Gewinnausschüttung.

14.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

14.2. Vorbehaltlich einer abweichenden Gesellschaftervereinbarung entscheiden die Gesellschafter auf welche Art und Weise über den Überschuss des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können, in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Regelungen, mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

14.3. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Zwischenabschluss wird vom Rat angefertigt;

(ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Aktienagio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch die Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;

(iv) es wird eine Zusicherung abgegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft durch die Zwischenausschüttung nicht gefährdet werden; und

(v) übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

15.1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen genehmigenden Beschluss der Mehrheit (in Zahlen) der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen (1) oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter, haben die Liquidatoren die Befugnis, die Aktiva der Gesellschaft zu veräußern und die Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu erfüllen.

15.2. Der Mehrwert nach der Veräußerung der Aktiva und Erfüllung der Verbindlichkeiten wird unter den Gesellschaftern vorbehaltlich einer abweichenden Gesellschaftervereinbarung im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen aufgeteilt.

VII. Allgemeine Bestimmungen

16.1 Mitteilungen und Benachrichtigungen können angefertigt oder es kann darauf verzichtet werden und Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.

16.2 Vollmachten können in der oben beschriebenen Weise erteilt werden. Vollmachten im Zusammenhang mit einer Versammlung des Rates können von einem Geschäftsführer, in Übereinstimmung mit den vom Rat genehmigten Bedingungen, erteilt werden.

16.3 Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterschriften auf Zirkularbeschlüssen der Geschäftsführer oder der Gesellschafter oder Beschlüsse die in einer Telefon- oder Videokonferenz gefasst werden, müssen auf dem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

16.4 Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes und, vorbehaltlich einer jeden unabdingbaren Regelung des Gesetzes, jeder Vereinbarung die die Gesellschafter in der Zwischenzeit eingehen."

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausendeinhundertfünfzig Euro betragen.

Dem Vorgenannten entsprechend, wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg am zu Beginn dieses Dokumentes genannten Tag erstellt.

Nachdem die Urkunde der anwesenden Partei vorgelesen wurde, wurde sie von dieser gemeinsam mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. MERSCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 avril 2010. Relation: GRE/2010/1118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt.

Junglinster, den 14. April 2010.

Référence de publication: 2010050351/307.

(100051887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 139.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.355.

L'adresse du gérant Rakesh K. Jindal a changé et se trouve à présent au 80, rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010049925/11.

(100051406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Groupe Nessie du Lac S.A., Société Anonyme, (anc. WazaGroup S.A.).

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.097.

L'an deux mil dix, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WazaGroup S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 24 février 2009, publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 676 du 27 Mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Monsieur Alain Gaudier, indépendant, demeurant au 102 rue Basse à B-6792 Rachecourt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination WazaGroup S.A. en "Groupe Nessie du Lac S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts.

2. Transfert du siège social de la société de L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg, et modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts.

3. Changement de l'objet de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relative à l'objet social qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société aura pour objet:

-Le conseil et l'assistance en gestion de projet dans le domaine des Fonds d'investissement, le conseil et l'assistance dans la comptabilité en fonds d'investissement.

-Le négoce en vin, le conseil, l'assistance et la formation en œnologie et sommellerie.

La société pourra également effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra également détenir des participations dans des sociétés au Luxembourg ou dans d'autres pays."

4. Démission des Administrateurs de la société, à savoir:

- FISCOBELUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean-Claude Buffin, né à Charleroi le 17 janvier 1961 et demeurant à B-6790 Aubange, 33, rue du Village.

- Monsieur Gérard Boudard, employé, né à Habay-La-Vieille le 20 juin 1959, domicilié à B-6790 Aubange, 31, rue du Village.

- Madame Sabrina Rolin, employée, née à Messancy le 8 août 1972, domiciliée à F-54260 Epiez-sur-Chiers, 2, route de Torgny.

5. Nomination de nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Alain Gaudier, indépendant, né à Elisabethville le 22 juillet 1963, et demeurant au 102 rue Basse à B-6792 Rachecourt.

- Madame Sylvie Aerts, enseignante, née à Aye le 29 Janvier 1966, et demeurant au 102 rue Basse à B-6792 Rachecourt.

- Monsieur Roland Schoos, employé, né à Uccle le 8 décembre 1950 et demeurant au 4c rue de la Grande Ferme à B-1350 Orp - Jauche.

6. Démission de Madame Françoise Binamé, employée, née à Charleroi le 19 décembre 1960, domiciliée à B-6790 Aubange, 33, rue du Village, en tant que Commissaire aux comptes de la société.

7. Nomination de Monsieur Jean-Claude Buffin, né à Charleroi le 17 janvier 1961 et demeurant au 33 rue du Village à B-6790 Aubange, en tant que Commissaire aux comptes de la société.

8. Démission de FISCOBELUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean-Claude Buffin, né à Charleroi le 17 janvier 1961 et demeurant à B-6790 Aubange, 33, rue du Village en tant que administrateur-délégué.

9. Nomination de Monsieur Alain Gaudier, indépendant, né à Elisabethville le 22 juillet 1963, et demeurant au 102 rue Basse à B-6792 Rachecourt en tant que administrateur-délégué, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013 (AG tenue en 2014).

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination WazaGroup S.A. en "Groupe Nessie du Lac S.A." et décide de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art 1^{er}. Alinéa 1.** Il existe une société anonyme sous la dénomination Groupe Nessie du Lac S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer son siège social à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Alinéa 2.** Le siège social est établi à Pétange."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société aura pour objet:

-Le conseil et l'assistance en gestion de projet dans le domaine des Fonds d'investissement, le conseil et l'assistance dans la comptabilité en fonds d'investissement.

-Le négoce en vin, le conseil, l'assistance et la formation en œnologie et sommellerie.

La société pourra également effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra également détenir des participations dans des sociétés au Luxembourg ou dans d'autres pays."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels de la société, à savoir

1) FISCOBELUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean-Claude Buffin, né à Charleroi le 17 janvier 1961 et demeurant à B-6790 Aubange, 33, rue du Village.

2) Monsieur Gérard Boudard, employé, né à Habay-La-Vieille le 20 juin 1959, domicilié à B-6790 Aubange, 31, rue du Village.

3) Madame Sabrina Rolin, employée, née à Messancy le 8 août 1972, domiciliée à F-54260 Epiez-sur-Chiers, 2, route de Torgny.

L'assemblée générale déclare leur donner décharge totale et définitive pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Alain Gaudier, indépendant, né à Elisabethville le 22 juillet 1963, demeurant au 102 rue Basse à B-6792 Rachecourt.

2) Madame Sylvie Aerts, enseignante, née à Aye le 29 Janvier 1966, demeurant au 102 rue Basse à B-6792 Rachecourt.

3) Monsieur Roland Schoos, employé, né à Uccle le 8 décembre 1950 et demeurant au 4c rue de la Grande Ferme à B-1350 Orp - Jauche,

leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2014.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Françoise Binamé, employée, née à Charleroi le 19 décembre 1960, domiciliée à B-6790 Aubange, 33, rue du Village, en tant que Commissaire aux comptes de la société et déclare lui donner décharge totale et définitive pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean-Claude Buffin, comptable, né à Charleroi le 17 janvier 1961, demeurant au 33, rue du Village à B-6790 Aubange en tant que Commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2014.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de FISCOBELUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg (RCS Luxembourg B 60.852) en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Alain Gaudier, indépendant, né à Elisabethville le 22 juillet 1963, demeurant au 102, rue Basse à B-6792 Rachecourt en tant que administrateur-délégué, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013 (AG tenue en 2014).

49243

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, A. GAUDIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8188. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010049897/135.

(100051472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

FW Hungary Licensing, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 127.226.

—

Maison-mère: FW Hungary Licensing Limited Liability Company

L'adresse de Rakesh Jindal, gérant de la succursale et administrateur de la personne morale de droit étranger, a changé et se trouve à présent au 80, rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010049829/12.

(100051404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Sant'Egidio Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 2, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg F 8.309.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le treize mars

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

1. Monsieur Francesco DI DOMENICANTONIO, né à Rome (Italie) le 12 octobre 1954, demeurant Via Gaetano Sacchi 16, ROMA (Italie), Profession: fonctionnaire communal, Nationalité: italienne;

2. Madame Margherita BASILE, née à Rome (Italie) le 2 janvier 1952, demeurant Via Borghesano Lucchese 24, ROMA (Italie), Profession: employée communale, Nationalité: italienne;

3. Monsieur Cesare Giacomo ZUCCONI, né à Londres (Royaume-Uni), le 2 décembre 1962, demeurant Vicolo dei Tabacchi 4/A, ROMA (Italie), Profession: chercheur universitaire, Nationalité: italienne;

Les trois membres fondateurs étant représentés par Sophie Wagner-Chartier, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu de trois procurations données à Rome le 5 mars 2010,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association prend pour dénomination: "Sant'Egidio Luxembourg" association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège social de l'association est situé à Luxembourg.

Art. 3.

3.1. L'Association a pour but de promouvoir la sécurité et la justice sociales, la paix, le développement, la coopération internationale et la défense des droits humains. Pour atteindre ce but, l'Association entend assurer la dignité et l'égalité, garantir les droits des personnes, développer toutes les formes de solidarité sociale entre les individus, lutter contre toute forme de pauvreté et promouvoir des initiatives culturelles, éducatives et d'assistance sociale et sanitaire.

3.2. L'Association opère au niveau national et international à travers des activités et des initiatives réalisées principalement par des bénévoles, dans le cadre des initiatives promues par la Comunità di Sant'Egidio.

3.3. L'Association atteint ses fins:

- a) en promouvant des formes de participation active de toute la population;
 - b) en collaborant avec les organismes internationaux, les administrations publiques, les organisations non-gouvernementales, les associations et institutions privées;
 - c) en organisant et en promouvant des cours de formation et de perfectionnement, des colloques, des congrès, des débats, des expositions, des projections, et d'autres formes de divulgation qui pourront aussi bien être destinées à la population, que réservés aux membres;
 - d) en organisant et en gérant des services spécifiques, tels que des centres d'accueil, d'orientation aux études et au travail, d'écoute des besoins de la population; des structures résidentielles sociales et sanitaires; des centres de réhabilitation; des foyers-logement; des maisons d'accueil familial et tout ce qui peut être nécessaire pour répondre aux besoins des couches les plus défavorisées de la population, en particulier les mineurs, les handicapés, les personnes âgées, les citoyens sans domicile fixe, les réfugiés, les immigrés;
 - e) en réalisant et en diffusant des publications, des périodiques et des audiovisuels, et en recourant à d'autres supports de communication sociale afin de favoriser l'information et le débat sur les thèmes relatifs à l'activité sociale et les initiatives de l'association, et de promouvoir la croissance culturelle et humaine de la population;
 - f) en gérant des archives, des bibliothèques, des hémérothèques et en prenant en charge la collecte et le catalogage d'imprimés, de manuscrits, de livres, de traités, de monographies, de périodiques qui présentent un intérêt culturel et pédagogique, et en les mettant à la disposition des chercheurs et de toutes les personnes intéressées;
 - g) en collaborant de manière intermittente ou continue avec d'autres entités ou organismes qui promeuvent des initiatives dans les mêmes secteurs d'intérêt que l'Association;
 - h) en promouvant des activités d'éducation et de prévention sanitaire, destinées à défendre la santé, en organisant des services pour la lutte contre la toxicomanie, l'alcoolisme, la diffusion des drogues;
 - i) en promouvant la formation professionnelle et la préparation au travail pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les handicapés sensoriels, physiques, mentaux et psychiques, et en général toutes les personnes qui se trouvent dans un état particulier de besoin, tout en favorisant la diffusion de conditions de travail adéquates, qui sauvegardent la dignité humaine et sociale des travailleurs et le respect de leurs droits;
 - l) en promouvant l'insertion sociale, culturelle, scolaire et professionnelle des ressortissants étrangers immigrés et des réfugiés, y compris à travers l'assistance sociale et sanitaire, l'accueil résidentiel, la formation linguistique, culturelle et professionnelle, en fournissant un soutien et des conseils dans l'accomplissement des formalités nécessaires pour l'expatriation, en promouvant l'intégration dans le pays de destination, et en améliorant leurs conditions de vie dans les pays de transit;
 - m) en promouvant, gérant et organisant des services sociaux, culturels, scolaires et sanitaires en faveur des gens du voyage et pour la défense de leurs droits;
 - n) en défendant les droits des personnes âgées, en promouvant des services d'assistance à domicile et des centres d'écoute, et en luttant contre toute forme de placement en institut, de violence et d'abus;
 - o) en promouvant, gérant et organisant des activités de prévention et des services sociaux, sanitaires, culturels, éducatifs, scolaires et récréatifs pour les enfants et les adolescents en état de nécessité ou d'abandon, y compris en gérant des structures résidentielles sociales et sanitaires et des centres pour la défense de leurs droits;
 - p) en promouvant, gérant et organisant des services sociaux et sanitaires, centres de jour, communautés résidentielles pour personnes âgées, handicapés, malades, personnes en état de besoin;
 - q) en lançant des formes de coopération internationale avec les gouvernements et les organisations non-gouvernementales, en particulier dans les pays en voie de développement, pour promouvoir l'échange international, spécialement dans les secteurs qui intéressent le plus l'Association, que ce soit à travers des formes stables de coopération sociale, sanitaire, éducative et culturelle ou à travers la promotion de projets d'urgence.
- Ces buts pourront également être atteints en envoyant des opérateurs sur place pour lancer les plans de développement, d'information, d'éducation et de formation d'opérateurs locaux;
- r) en soutenant la condition de l'enfance, en particulier dans les pays où celle-ci est menacée par la pauvreté, l'exploitation ou les conflits, en promouvant toute forme de soutien, y compris à distance, au plein développement de la personnalité des mineurs et en favorisant la pleine application du droit des enfants à avoir une famille et une protection sociale pleine;
 - s) en prévenant le malaise des jeunes dans toutes ses formes et en s'engageant à lutter contre l'utilisation de toutes les substances stupéfiantes aussi bien de manière préventive qu'en réhabilitation, en promouvant les formes et les lieux d'agrégation et de solidarité sociale, ainsi que des activités visant à développer la créativité, l'autonomie, la capacité culturelle, artistique, d'entreprise et de coopération des jeunes, également en partenariat avec d'autres organismes et d'autres acteurs sociaux;

t) en promouvant des actions d'égalité des chances entre les hommes et les femmes et de lutte contre toute forme de discrimination;

u) en promouvant toute autre activité ou Initiative utile à la poursuite du but social.

3.4. L'association peut faire tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée (la "loi du 21 avril 1928")..

3.5. L'association peut également entreprendre certaines activités économiques à condition que le produit soit affecté exclusivement à l'objet social.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment.

Titre II. - Membres

Art. 5.

5.1. L'association peut comporter des membres effectifs, des membres adhérents et des membres honoraires.

5.2. Seuls les membres effectifs sont membres à part entière et disposent du droit de vote à l'assemblée générale.

5.3. Les membres adhérents et honoraires ont les droits et les obligations définis dans le règlement d'ordre intérieur adopté par le conseil d'administration.

Art. 6. Le nombre de membres est illimité, mais doit être au moins égal à trois (3) membres effectifs.

Art. 7.

7.1. Seul le conseil d'administration est compétent pour admettre un nouveau membre effectif, sans qu'il puisse lui être demandé de justifier sa décision, tant d'acceptation que de refus.

7.2. A l'exception des fondateurs, il faut, pour pouvoir être admis par le conseil d'administration en tant que membre effectif de l'association, être présenté par deux membres effectifs qui contresignent la demande écrite du candidat. Cette demande sera adressée par lettre au président du conseil d'administration. Le membre effectif s'engage expressément à respecter les statuts et règlements de l'association ainsi que les décisions de ses organes.

Art. 8. La qualité de membre effectif est accordée pour une durée indéterminée. Elle prend fin par démission volontaire, exclusion ou par décès.

La démission volontaire doit être adressée par simple lettre au président du conseil d'administration.

Tout membre qui compromet les intérêts de l'association ou qui se rend coupable de manquements graves à son égard peut être exclu de l'association. L'exclusion ne peut être décidée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents.

Art. 9.

9.1. Le règlement d'ordre intérieur adopté par le conseil d'administration détermine la marche à suivre pour devenir membre adhérent.

9.2. Les membres adhérents peuvent participer aux activités développées par l'association aux bénéfices de tiers. Ils peuvent aussi assumer des fonctions de responsabilité dans le développement de ces activités.

Art. 10. Le conseil d'administration peut aussi nommer des membres honoraires parmi les personnes dont l'association reconnaît les mérites et les services rendus. Ils ne participent pas à la gestion de l'association.

Titre III. - Financement

Art. 11.

11.1. Le conseil d'administration peut, s'il l'estime nécessaire, fixer une cotisation, qui peut différer suivant les catégories de membres, sans que ce montant puisse dépasser annuellement pour chacun la somme de cent euros (EUR 100,-).

11.2. Sans préjudice de ce qui précède, les membres peuvent faire volontairement des apports ou des versements.

11.3. En outre les frais de fonctionnement et de réalisation de l'objet social de l'association seront couverts par:

- des subventions privées et publiques, des subsides, des offrandes, des legs et des donations et dons accordés à l'association;
- les revenus nets des manifestations organisées par l'association.
- les revenus nets des publications de périodiques, revues, annuaires, livres.

11.4. Lorsque des membres de l'association cessent d'être membre, ils ne peuvent faire valoir aucun droit sur les biens de l'association. Il en est de même pour leurs ayants droit. Ils n'ont aucun droit de poursuivre la récupération d'apports ou de versements faits par eux ou par leurs prédécesseurs ou de faire apposer les scellés.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs de l'association. Chaque membre dispose d'une voix. Tout membre peut se faire représenter par un autre membre effectif ou par un tiers.

Art. 13. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle est exclusivement compétente pour:

- 1° la rédaction et la modification des statuts;
- 2° la nomination et la révocation d'administrateurs;
- 3° le cas échéant, la nomination et la révocation des commissaires et la fixation de leur rémunération dans les cas où une rémunération est attribuée;
- 4° la décharge à octroyer aux administrateurs et le cas échéant aux commissaires;
- 5° l'approbation des budgets et des comptes;
- 6° l'exclusion de membres effectifs;
- 7° la dissolution volontaire de l'association et la détermination de l'affectation de l'actif net.

Art. 14.

14.1. Au cours du premier semestre de chaque année civile, il est tenu au moins une assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes de l'année écoulée et du budget de l'année suivante.

14.2. Dans le mois qui suit l'assemblée générale annuelle, la liste des membres sera complétée et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

14.3. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être tenues à l'initiative du conseil d'administration ou à la demande d'au moins un cinquième des membres de l'association.

14.4. Toute convocation à l'assemblée générale doit être faite par écrit, au moins huit (8) jours à l'avance. Pour être valable, elle doit être signée par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs. Tous les membres effectifs doivent être convoqués. La convocation mentionne le jour, l'heure, le lieu de la réunion et l'ordre du jour. La présence des membres qui participent à l'Assemblée couvre tout vice éventuel de la convocation à leur égard.

14.5. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le secrétaire du conseil d'administration ou le plus âgé des administrateurs présents, ou encore par le doyen de l'assemblée.

14.6. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que sur des points expressément mis à l'ordre du jour.

14.7. S'il n'en est point décidé autrement par la loi ou par les statuts, l'Assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à la majorité simple des voix.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion pourra être convoquée qui délibérera quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'a.s.b.l. s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde Assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est adoptée, dans la première ou deuxième Assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde Assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil. Toute modification des statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial.

14.8. Dans toute assemblée, en cas de parité, la proposition est considérée comme rejetée. A la demande d'au moins la moitié des membres présents ou représentés, le vote est secret.

14.9. Un procès-verbal de chaque assemblée générale est rédigé et conservé dans un registre au siège de l'association. Il est signé par le président ou le secrétaire et tous les membres peuvent en prendre connaissance au siège social.

Titre V. - Conseil d'administration

Art. 15.

15.1. Le nombre d'administrateurs à nommer au Conseil d'Administration est fixé par l'Assemblée générale. En aucun cas le nombre d'administrateurs ne pourra être supérieur à onze (11). Les administrateurs sont révocables en tout temps et librement par l'assemblée générale.

15.2. Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit.

15.3. La durée du mandat des administrateurs est fixée par l'assemblée générale des membres. Ce mandat est renouvelable.

Lorsque le mandat d'administrateur se termine anticipativement suite au décès, à une démission volontaire ou à une révocation, l'assemblée générale pourvoit au remplacement de cet administrateur pour le reste de la durée de son mandat.

Aussi longtemps qu'il n'est pas pourvu au remplacement, les autres administrateurs remplissent la plénitude des compétences du conseil d'administration.

15.4. Les administrateurs désignent parmi eux un président, un secrétaire et un trésorier.

15.5. Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au registre de commerce et des sociétés

Art. 16.

16.1. Le conseil d'administration, représenté par son président ou deux (2) administrateurs, gère, représente et engage valablement l'association, sans procuration spéciale de l'assemblée générale, dans toutes les affaires judiciaires et extra judiciaires. De la même façon, il agit en tant que demandeur ou défendeur dans toutes les actions et décide des recours. Il est compétent pour tous les actes, sans exception, de gestion et de disposition, y compris aliéner des biens meubles et immeubles, hypothéquer, prêter et emprunter quel que soit le terme; faire toute opération commerciale ou bancaire; lever une hypothèque.

16.2. Toutes les compétences qui ne sont pas attribuées par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercées par le conseil d'administration.

16.3. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature sociale afférente à cette gestion, à un administrateur-délégué ou à un secrétaire dont il fixera les pouvoirs. Il peut également confier tout pouvoir particulier ou toute mission utile à la réalisation du but social à tout mandataire de son choix, associé ou non. A tout moment, cette délégation peut être révoquée.

16.4. Le président ou le secrétaire ou le trésorier sont habilités à représenter l'association pour toute opération bancaire ou postale ne dépassant pas dix mille euros (EUR 10.000,-), sans avoir pour cela à justifier d'aucune autorisation ou pouvoir spécial.

16.5. L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes du président du conseil d'administration et d'un autre administrateur, ou par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans que ceux-ci n'aient à justifier d'aucune autorisation ou pouvoir spécial.

16.6. Le conseil d'administration édicte tous les règlements d'ordre intérieur qu'il juge utiles.

Art. 17.

17.1. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux (2) administrateurs. La convocation doit être faite par écrit, au moins huit (8) jours à l'avance. Elle doit mentionner le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour.

17.2. Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration mais non par un tiers; la procuration doit être écrite. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

17.3. Le conseil d'administration ne peut se réunir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les délibérations du conseil d'administration doivent être approuvées par la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. En cas de parité, le président du conseil d'administration a voix prépondérante.

17.4. Un procès-verbal de chaque conseil d'administration doit être établi et conservé dans un registre de l'association. Il est signé par le président et par le secrétaire. Tous les administrateurs pourront en prendre connaissance au siège social.

Titre VI. - Dispositions diverses

Art. 18. L'exercice comptable court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Chaque année, le conseil d'administration doit rendre compte à l'assemblée générale de sa gestion durant l'exercice écoulé. Le conseil prépare les comptes et les budgets. Il les soumet à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 19. Sauf les cas de dissolution judiciaire, la dissolution ne peut être prononcée que par l'assemblée générale conformément à la loi du 21 avril 1928.

La décision de dissolution nomme également un ou plusieurs liquidateurs.

Art. 20. En cas de dissolution, il reviendra à l'assemblée générale de décider de l'affectation de l'actif net après apurement des dettes et charges. Cet actif sera néanmoins obligatoirement affecté à des associations sans but lucratif ou des fondations agréées comme ONG par le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, la loi du 21 avril 1928 fera autorité.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première Assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Francesco DI DOMENICANTONIO / Margherita BASILE / Cesare ZUCCONI

Membres fondateurs

Référence de publication: 2010049724/243.

(100051173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Safia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.105.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société TARDIN INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 2nd Floor, Swiss Bank Building East 53rd Street, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Panama, le 16 février 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme "SAFIA INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 124105, fut constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 581 du 11 avril 2007;

- la société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "SAFIA INTERNATIONAL S.A.";

- par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "SAFIA INTERNATIONAL S.A." avec effet immédiat;

- la comparante en sa qualité de liquidateur de la société "SAFIA INTERNATIONAL S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions toutes au porteur qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "SAFIA INTERNATIONAL S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: LAC/2010/14007. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049869/52.

(100051733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.